

Présents : RÉSONET Danielle, MIGNOT Hervé, BERGER Serge, RIMBAULT Éric, DUBOIS Sandrine, PAQUET Daniel, TRAVERS Baptiste, David BARRIER, PARIS Leïla,

Absents excusés : MALVAL Élodie, DIVAY Thibaut.

Secrétaire de séance : Hervé MIGNOT

Madame le Maire fait approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2023.

### **1-MODIFICATION DES STATUTS DE VITRE COMMUNAUTE délib 2023-05-17**

Mme le Maire présente Les différentes compétences facultatives qui seront prises en charge par la communauté d'agglomération et qui nécessitent une modification des statuts :

#### **II – Compétences facultatives**

##### **1. Création ou aménagement et entretien des voiries et parcs de stationnement suivants :**

- des aménagements portés en maîtrise d'ouvrage et financés intégralement par Vitré Communauté (études, acquisition du foncier, travaux et entretien), donc d'intérêt supra-communautaire, référencés au schéma directeur cyclable, soit les Véloroutes régionales n° 9 et n° 6 hors parties situées en agglomération

##### **3. En matière d'enseignement supérieur et de recherche :**

- Aide à la création, à l'implantation, à la construction ou au développement d'activités de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur présentant un intérêt pour le développement du territoire ;

- Soutien aux projets et actions de développement et de promotion garantissant l'attractivité et le rayonnement du territoire en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;

- Soutien à la vie étudiante et au logement étudiant ;

- Réalisation et/ou participation à des études liées à l'enseignement supérieur et à la recherche (élaboration d'un schéma local de développement de l'enseignement supérieur et de recherche) ;

##### **4. En matière de développement économique et d'emploi :**

- Élaboration et mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes de développement touristique ;

- Promotion des itinéraires de randonnée communautaires ;

- Promotion des patrimoines culturels et historiques ;

##### **6. Convention Territoriale Globale (CTG)**

- Pilotage global au niveau communautaire (gouvernance, coordination/animation territoriale, suivi, évaluation) de la CTG signée avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) ;

##### **8. Politique sportive**

L'intervention de l'animation sportive est dirigée vers :

- Les jeunes licenciés des associations sportives du territoire (-18 ans) ;
- ;
- Le public en situation de sédentarité accueilli lors de créneaux sport-santé ;

- L'accompagnement des associations sportives :

Pour chacun des clubs, cet accompagnement se limitera à :

- Un poste soutenu par dispositif
  - Un maximum de 2 aides
- 
- Le soutien aux déplacements collectifs générés par la mutualisation des équipements sportifs d'au moins deux communes différentes et pris en charge directement par le(s) club(s) ;
  - Dans le cadre de la promotion et du rayonnement du territoire, soutien des équipes évoluant au plus haut niveau national d'une fédération délégataire et aux athlètes licenciés sur le territoire participant aux compétitions internationales.

- L'évènementiel sportif :

- Organisation d'évènements sportifs communautaires ;

### **9. Intervention dans les domaines de l'enseignement artistique et de l'animation culturelle :**

- L'enseignement artistique dispensé dans le cadre des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) et Théâtre (CHAT) ;

- Contributions à l'éducation artistique et culturelle, à destination des scolaires et des élèves des écoles d'arts, dans le cadre de résidences d'artistes, spectacles, animations et saisons culturelles programmés par le conservatoire de musique et d'art dramatique, l'école d'arts plastiques, le service Lecture Publique et Art Contemporain ;

### **13. Santé :**

- Soutien aux initiatives visant les objectifs suivants :

- L'attractivité et le maintien des professionnels de santé sur le territoire ;
- La promotion de la santé mentale et la prévention des addictions ;
- La lutte contre la sédentarité, la promotion de l'activité physique et l'accès à une alimentation de qualité ;

### **14. Réseau public de chaleur :**

- Vente de la chaleur produite par les réseaux publics de chaleur relevant de la compétence de Vitré Communauté. »

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les modifications ainsi présentées.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- L'opération « nettoyons la nature » proposée du 22 au 24 septembre sera reconduite en partenariat avec l'école.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire  
Danielle RESONET



Le secrétaire  
Hervé MIGNOT.

